

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

***SÉANCE DU 11 mai 2022***

\*\*\*

**DATE DE LA CONVOCATION le 5 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Marie-Louise GRISEL, Maire ; Gwenaël HERROUET, Christelle FÉNÉON, Franck CHANVRIL, Christine CIPOLLINA, Yannick MOËLO, Sylvie FAUGLAS, Isabelle MOIGN, adjoints ; Jean RAISON, Annick LE CORRE, Béatrice ANDRIEU, Jacky ABÉLARD, Dominique MALCOSTE, Franck BERTHET, Maryse RIOUAL, Yann SOMBRET, Delphine MADIC, Philippe GUYVARCH, Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ, Nathalie GUYENNET.

**POUVOIRS** :

Laurent BELLEC à Franck CHANVRIL  
Louise BOURLON-TRÉGUIER à Christelle FÉNÉON  
Dominique IGNERSKI à Isabelle MOIGN  
Véronique BACQUE à Jean RAISON  
Benjamin BRUNET à Marie-Louise GRISEL  
Alain RICHEL à Yannick MOELO  
Christophe RIVALLAIN à Josée GUIGOUREZ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Dominique MALCOSTE

---

Avant de débiter le Conseil Municipal ce soir, Madame la Maire laisse la parole à Madame MOIGN, Adjointe au Maire, qui est accompagnée de certains membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Madame MOIGN présente Marco, Antoine, Lison, Anatole, Jules et Léo, membres du CMJ et notamment de la commission « écologie ». Ils sont venus vous présenter leur projet : la construction d'un hôtel à insectes ainsi que la plantation d'arbres fruitiers. Cet abri pour petites bêtes sera implanté près de la Médiathèque. Il était prévu initialement dans le jardin public mais ce site est situé en zone humide. Avec l'aide de Guillaume de l'Association « Naturo Fil », la construction de ce projet s'effectuera le 13 juillet prochain avec principalement des matériaux naturels. Un pique-nique et un goûter compléteront cette journée.

Ukraine et commémoration :

Dimanche dernier, nous avons commémoré la victoire du 8 mai 1945, 77<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie. Ces moments mémoriels furent encore plus émouvants dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine, démocratie amie, aux portes de l'Europe Occidentale. Une assistance nombreuse, composée des anciens combattants, des représentants des associations patriotiques, des pompiers, des militaires de la gendarmerie, des élus, des familles, avec les écoliers et collégiens élus du Conseil Municipal des jeunes, était présente pour une commémoration Intergénérationnelle forte et puissante.

Elections :

S'agissant des dernières élections présidentielles, le scrutin s'est parfaitement déroulé à Moëlan. C'est un moment de démocratie qui demande une organisation et une logistique lourde et rigoureuse. Les personnels de la Mairie et des services techniques ont fait preuve, encore une fois, d'un professionnalisme que les administrés doivent saluer. Au nom de tous les élus ici présents, je tenais à les remercier, ainsi que les assesseurs et les scrutateurs pour la parfaite tenue des bureaux de vote.

Nous allons toutes et tous nous retrouver en juin pour les législatives et nous clôturerons ces élections par un moment de convivialité.

Départs et arrivées des cadres :

Comme vous pouvez le constater, nous sommes assistés aujourd'hui par notre Directrice des Services à la Population, en l'absence de notre Directrice Générale des Services, empêchée ce soir. Ayant postulé pour un nouveau poste au sein d'un syndicat intercommunal, nous la félicitons et lui souhaitons une grande réussite dans ses nouvelles fonctions. Nous la remercions chaleureusement pour ces 14 années à la Mairie de Moëlan sur Mer. Sa rigueur et son professionnalisme auront marqué ce long passage moëlanais.

D'autre part, notre Directrice des Services à la Population, ici présente à mes côtés, va, elle aussi nous quitter. Elle va enfin prendre du temps pour elle et sa famille et va donc prendre sa retraite et rejoindre son Auvergne natale, après 11 années à la Mairie de Moëlan, marquées par sa disponibilité, son empathie et sa bonne humeur. Les recrutements pour ces 2 postes sont en cours. Un nouveau Directeur des Services à la Population prendra ses fonctions le 1er août prochain. Le processus de recrutement pour la Direction Générale des Services est encore en cours. D'ici là, c'est Angélique GAUTHIER qui va gérer les affaires courantes et assurer la transition pour les 2 postes. Elle sera à mes côtés lors du conseil municipal de Juillet.

Jardin Public /

L'intérêt de la population moëlanaise pour le réaménagement du jardin public est tel qu'il nous a semblé plus opportun d'organiser en priorité la balade participative le vendredi 13 mai, date initialement réservée pour les assises citoyennes, qui elles se tiendront le vendredi 23 septembre, date à laquelle nos nouveaux cadres nous auront rejoints et pourront donc y être ainsi associés.

### **Approbation du compte rendu du 23 mars 2022**

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

### **N° 23-2022 : FORFAIT CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE 2022**

Franck CHANVRIL indique que, conformément à la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 concernant les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, un calcul du coût moyen d'un élève des écoles publiques est réalisé tous les ans. Le coût moyen par élève du secteur public 2021 à Moëlan-sur-Mer est de 1 616 € pour les maternelles et 679 € pour les élémentaires.

Il ajoute que, compte tenu des effectifs déclarés, l'effort financier de la commune est porté à 80 533 € au lieu de 73 085 € l'an dernier.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur ces 2 forfaits : 1 616 € pour un élève maternelle et 679 € pour un élève élémentaire à compter de 2022 dans le cadre du contrat d'association.

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter à compter de l'année 2022, un forfait dans le cadre du contrat d'association :

- En maternelle de 1 616 € par élève maternelle moëlanais par an,
- En élémentaire de 679 € par élève élémentaire moëlanais par an.

## **N° 24-2022 : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS :**

Christelle FÉNÉON indique qu'outre les subventions aux associations et participations 2022 proposées ci-après au vote, des demandes complémentaires peuvent être examinées en cours d'année.

Christelle FÉNÉON précise que lors du prochain conseil municipal, seront étudiées les subventions pour la SNSM de Port Manéeh et le Secours Populaire (dossier reçu cette semaine) et rappelle qu'une subvention exceptionnelle de 4 000 euros pour l'Ukraine a été octroyée lors du conseil Municipal du 23 mars 2022.

Certaines associations n'ayant pas déposé cette année de demande, ont été contactées mais n'ont pas donné suite.

Madame la Maire signale que l'ADMR n'a pas fait de demande de subvention malgré des relances.

ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES PAR THÉMATIQUE	Subvention 2022 proposée
<b>ACTIVITÉS CULTURELLES PATRIMOINE</b>	
Arc en Ciel	500
AVF (Accueil Villes de France)	700
BD photo Moëhan	500
Comité de jumelage Linderfels	2500
Comité de jumelage Louisburgh	1500
Les gars de St Philibert (cinéma Le Kerfary)	2400
Lez'Arts Moëhanais	1300
Mémoire et photos de Moëhan	1000
Mille et un regards (artistes peintres sculpture photos)	300
Molan Douar Ar Mor	1400
Musica Moëhan	13500
Pregomp asambles	700
Si ça vous chante (musique)	900
Tousenmusic	150
Opus Primavera	900
Les amis de la sardine riant // festival Marionnettes en mer	2000
<b>Sous-total activités culturelles, patrimoine</b>	<b>30250</b>
<b>ACTIVITÉS SOCIALES</b>	
Association des accidentés de la vie (FNATH)	50
AFSEP (sclérose en plaque) - Nationale	100
France Alzheimer 29	100
Asso. APAJH (IME Quimper)	500
Bibliothèque sonore (Donneurs de voix)	150
Cent pour un toit	800
Kar-lan solidaire	1500
Paralysés de France APF France handicap	150
Rêves de clown	200
Solidarités Paysans	100
L'apogéomistes et muettes de la voix	100
<b>Sous-total activités sociales</b>	<b>3750</b>
<b>ACTIVITÉS SPORTIVES</b>	
Courir à Moëhan	800
Dojo des 3 rivières	2500
Dragon de soie	200
Educa-chien Moëhan	500
Energy Molan	500
Fit Kids	1000
Gymnastique volontaire forme (GVF)	500
La Redadeg (course à pied en relais à travers la Bretagne)	350
MCC cyclisme	3000
Office Municipal des Sports	3000
Spered ar Sport	600
Tennis Club Moëhanais	3000
USM	3150
Union Sportive Barnabécoise	2000
Handisport Carnouaille Quimper	500
<b>Sous-total activités sportives</b>	<b>21600</b>
<b>AUTRES ÉTABLISSEMENTS (BASE ÉLÈVE)</b>	
Bâtiment CFA Morbihan	68
Drwan (base élève)	102
Ecole Jean Guéhenno Quimper (Ulis)	45
MFR Pays de Douarnenez	34
<b>AUTRES ÉTABLISSEMENTS (SUB/ EXCEPTIONNELLE)</b>	
<b>Sous-total formation apprentissage</b>	<b>249</b>
<b>COLLÈGE/ LYCÉE DE SECTEUR</b>	
Asso. Laïque collège Parc ar c'host (fournitures scolaires)	5175
Association sportive collège Parc ar c'host	1000
Association sportive Kerneuzec	350
Foyer socio-éducatif collège Parc ar c'host	4000
Maison des Lycéens (MDL) Lycée Kerneuzec Quimper	500
<b>Sous-total collège, lycée</b>	<b>11025</b>
<b>MER ET PLAISANCE</b>	
Challenge de l'Union Club Nautique du Bélon	250
Challenge de l'Union Comité d'animation	250
SNSM Clohars	500
<b>Sous-total mer et plaisance</b>	<b>1000</b>
<b>PERSONNEL MUNICIPAL (ADHÉSION CNA \$ SEPT. 2021)</b>	
<b>Sous-total personnel municipal</b>	<b>0</b>
<b>PETITE ENFANCE</b>	
<b>Sous-total petite enfance</b>	<b>0</b>
<b>VIE DE LA COMMUNE</b>	
JSP Jeunes Sapeurs Pompiers	300
APPMA (Tréméven)	400
APPBEC (lutte contre les choucas)	250
Eau et rivières de Bretagne	100
Société de chasse	600
Les Jardins de Kerquen	500
Association Retiréout	500
<b>Sous-total vie de la commune</b>	<b>2650</b>
<b>VIE ÉDUCATIVE</b>	
DDEN	100,00
OCCE école de Kernoulin	2584,00
OCCE école primaire du bourg	5780,00
OCCE école primaire Kerquoës	3672,00
<b>Sous-total vie éducative</b>	<b>12136,00</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUÉES</b>	<b>826 60,00</b>

Philippe GUYVARCH s'étonne de l'augmentation des subventions d'environ 30 % pour certaines associations (Lez'Arts Moëlanais, Pregomp asambles, Tousemusic, Rêves de Clown, Dojo des 3 Rivières, MCC cyclisme) par rapport à l'année dernière alors que le contexte économique actuel incite plutôt à réduire les dépenses.

Yannick MOELO explique que le Dojo doit organiser la formation des encadrants et que le MCC a dû régler une facture d'eau très importante suite à une fuite sur le réseau.

Christelle FÉNÉON précise qu'il est important d'envoyer un message fort de soutien à tous les moëlanais qui ont souffert de la pandémie ces deux dernières années et aux associations qui avaient hâte de redémarrer. Il est important de redynamiser les activités et de les accompagner.

Jean RAISON précise que la subvention à la SNSM de Clohars est moins importante que celle de SNSM de port Manéché car ce sont des bénévoles alors que la SNSM de Port Manéché emploie des salariés pour surveiller toute la côte des 4 communes concernées et que les interventions y sont plus nombreuses.

Madame la Maire ajoute que le côté humain est à privilégier malgré un budget restreint.

Franck CHANVRIL fait remarquer que l'on est plutôt en deçà de l'enveloppe votée au budget.

Patrick DEFOSSEZ regrette que le document remis lors des commissions ne soit pas également joint dans le dossier du Conseil Municipal. Il est plus explicite et permet de mieux comparer.

Franck CHANVRIL explique que c'est un document de travail lors des différentes commissions mais que pour l'année prochaine, il sera possible de le transmettre avec des données supplémentaires.

Le conseil municipal est amené à délibérer sur ces propositions.

Cependant, et comme le précise le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les élus suivants, membres d'associations, ne prennent pas part au vote des subventions de leurs associations, à savoir :

- Béatrice ANDRIEU pour « Gymnastique Volontaire Forme » et « Comité de jumelage Lindenfels »
- Franck CHANVRIL pour « Comité de jumelage Louisburgh »
- Dominique IGNERSKY pour « Si ça vous chante » (a donné pouvoir à Isabelle MOIGN)
- Dominique MALCOSTE pour « Comité de jumelage Lindenfels »
- Delphine MADIC pour « Karr-tan solidaire »
- Christophe RIVALLAIN pour « BD-Photo Moëlan » (a donné pouvoir à Josée GUIGOUREZ)
- Nathalie GUYENNET pour « Les Gars de St-Philibert »

Le vote se déroule donc en deux temps.

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après présentation dans les commissions concernées,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- BD photo Moëlan : par 4 abstentions (Philippe GUYVARCH, Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ) et 24 voix pour, d'adopter la subvention 2022,
- Comité de jumelage Lindenfels : par 5 absentions (Philippe GUYVARCH, Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN) et 22 voix pour, d'adopter la subvention 2022,
- Comité de jumelage Louisburgh : par 5 abstentions (Philippe GUYVARCH, Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN) et 23 voix pour, d'adopter la subvention 2022,
- Les gars de St-Philibert : par 5 abstentions (Philippe GUYVARCH, Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN) et 23 voix pour, d'adopter la subvention 2022,
- Si ça vous chante : par 5 abstentions (Philippe GUYVARCH Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN) et 23 voix pour, d'adopter la subvention 2022,
- Karr-tan solidaire : par 5 abstentions (Philippe GUYVARCH Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN) et 23 voix pour, d'adopter la subvention 2022,
- Gymnastique Volontaire Forme : par 5 abstentions (Philippe GUYVARCH, Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN) et 23 voix pour, d'adopter la subvention 2022,
- Les autres demandes : par 5 abstentions (Philippe GUYVARCH, Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN) et 24 voix pour, d'adopter les subventions et participations 2022 telles que présentées ci-après.

ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES PAR THÉMATIQUE	Subvention 2022 proposée
<b>ACTIVITÉS CULTURELLES PATRIMOINE</b>	
Arc en Ciel	500
AVF (Accueil Villes de France)	700
BD photo Moëlan	500
Comité de jumelage Lindentels	2500
Comité de jumelage Louisburgh	1500
Les gars de St-Philibert (cinéma Le Kerfany)	2400
Lez'Arts Moëlanais	1300
Mémoire et photos de Moëlan	1000
Mille et un regards (artistes peintres sculpture photos)	300
Molan Douar Ar Mor	1400
Musica-Moëlan	13500
Pregomp asambles	700
Si ça vous chante (musique)	900
Tousenmusic	150
Opus Primavera	900
Les amis de la sardine rien // festival Marionnettes en mer	2000
<b>Sous-total activités culturelles, patrimoine</b>	<b>30250</b>
<b>ACTIVITÉS SOCIALES</b>	
Association des accidentés de la vie (FNATH)	50
AFSEP (sclérose en plaque) - Nationale	100
France Alzheimer 29	100
Asso. APAJH (IME Quimperlé)	500
Bibliothèque sonore (Donneurs de voix)	150
Cent pour un toit	800
Karr-tan solidaire	1500
Paralysés de France APF France handicap	150
Rêves de clown	200
Solidarités Paysans	100
Laryngectomisés et mutilés de la voix	100
<b>Sous-total activités sociales</b>	<b>3750</b>
<b>ACTIVITÉS SPORTIVES</b>	
Courir à Moëlan	800
Dojo des 3 rivières	2500
Dragon de soie	200
Educa-chien Moëlan	500
Energy Molan	500
Fit Kids	1000
Gymnastique volontaire forme (GVF)	500
La Redadeg (course à pied en relais à travers la Bretagne)	350
MCC cyclisme	3000
Office Municipal des Sports	3000
Spered ar Sport	600
Tennis Club Moëlanais	3000
USM	3150
Union Sportive Bannalecoise	2000
Handisport Comouaille Quimper	500
<b>Sous-total activités sportives</b>	<b>21600</b>
<b>AUTRES ÉTABLISSEMENTS (BASE ÉLÈVE)</b>	
Bâtiment CFA Morbihan	68
Diwan (base élève)	102
Ecole Jean Guehenno Quimperlé (Ulis)	45
MFR Pays de Douamenez	34
<b>AUTRES ÉTABLISSEMENTS (SUBV EXCEPTIONNELLE)</b>	
<b>Sous-total formation apprentissage</b>	<b>249</b>
<b>COLLÈGE / LYCÉE DE SECTEUR</b>	
Asso. Laïque collège Parc ar c'hoat (fournitures scolaires)	5175
Association sportive collège Parc ar c'hoat	1000
Association sportive Kermeuzec	350
Foyer socio-éducatif collège Parc ar c'hoat	4000
Maison des Lycéens (MDL) Lycée Kermeuzec Quimperlé	500
<b>Sous-total collège, lycée</b>	<b>11025</b>
<b>MER ET PLAISANCE</b>	
Challenge de l'huître Club Nautique du Belon	250
Challenge de l'huître Comité d'animation	250
SNSM Clohars	500
<b>Sous-total mer et plaisance</b>	<b>1000</b>
<b>PERSONNEL MUNICIPAL (ADHÉSION CNAS SEPT. 2021)</b>	
<b>Sous-total personnel municipal</b>	<b>0</b>
<b>PETITE ENFANCE</b>	
<b>Sous-total petite enfance</b>	<b>0</b>
<b>VIE DE LA COMMUNE</b>	
JSP Jeunes Sapeurs Pompiers	300
APPMA (Tréméven)	400
APPBEC (lutte contre les choucas)	250
Eau et rivières de Bretagne	100
Société de chasse	600
Les Jardins de Kerguen	500
Association Retritout	500
<b>Sous-total vie de la commune</b>	<b>2650</b>
<b>VIE ÉDUCATIVE</b>	
DDEN	100,00
OCCE école de Kermoulin	2584,00
OCCE école primaire du bourg	5780,00
OCCE école primaire Kergroës	3672,00
<b>Sous-total vie éducative</b>	<b>12136,00</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES</b>	<b>82660,00</b>

## **N° 25 A -2022 : ENQUETE PUBLIQUE A KERSEL**

Gwenaël HERROUET explique que l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 avril au 11 mai 2021 concernait notamment le déclassement et l'aliénation du terrain communal au profit de la riveraine suivante :

- Madame Le Doze Ollivier : 51m<sup>2</sup> environ de la parcelle DH 339 à Kersel (plan annexé).

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour le dossier Kersel.

L'avis des domaines a été requis conformément à la législation en vigueur. Le prix de vente pour le terrain constructible à Kersel est fixé à 35,00 € / m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal est amené à se prononcer individuellement sur l'acceptation ou non de ce déclassement et aliénation avec les recommandations ou non, pour les surfaces concernées, selon l'estimation des domaines pour le propriétaire indiqué, suite à l'enquête publique. Les frais afférents à la vente et à l'enquête sont à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'autorisation à Madame la Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à la parcelle pour laquelle ce déclassement et aliénation ont été acceptés.

Après avis favorable de la commission Infrastructures,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le déclassement et l'aliénation, de 51m<sup>2</sup> environ de la parcelle DH 339 à Kersel au profit de Madame Le Doze Ollivier, selon l'estimation des domaines pour la propriétaire indiquée soit 35,00 € / m<sup>2</sup>, suite à l'enquête publique. Les frais afférents à la vente et à l'enquête sont à la charge de l'acheteur (plan annexé à la délibération),
- D'autoriser la Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant au terrain de 51m<sup>2</sup> environ de la parcelle DH 339 à Kersel.

## **N° 25 B -2022 : ENQUETES PUBLIQUES A KERAMPELLAN ET KERMEURZAC'H**

Gwenaël HERROUET explique que les enquêtes publiques qui se sont déroulées du 26 avril au 11 mai 2021 concernait notamment les déclassements et les aliénations des terrains communaux au profit des riverains ci-dessous :

- Madame et Monsieur Huitorel : 150 m<sup>2</sup> chemin rural à Kerampellan (parcelle BC 615 jouxtant la parcelle BC 147)
- Madame et Monsieur Gouyec : 285 m<sup>2</sup> chemin rural à Kermeurzac'h (tronçon de chemin jouxtant la parcelle BL 109)
- Madame Gaëlle Tréguier : 35 m<sup>2</sup> pour le chemin rural à Kermeurzac'h (tronçon de chemin jouxtant la parcelle BL 108)

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable pour les 3 dossiers (1 Kerampellan et 2 Kermeurzac'h).

Le conseil municipal est amené à se prononcer individuellement sur l'acceptation ou non de ces déclassements et aliénations avec les recommandations ou non, pour les surfaces concernées,



selon l'estimation des domaines pour les propriétaires indiquées, suite à l'enquête publique. Les frais afférents à la vente et à l'enquête sont à la charge des acheteurs.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'autorisation à Madame la Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant aux parcelles pour lesquelles ces déclassements et aliénations ont été acceptés.

Après avis défavorable de la commission Infrastructures,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De refuser les déclassements et aliénations pour les trois dossiers suivants :
  - ✓ Madame et Monsieur Huitorel : 150 m2 chemin rural à Kerampellan (parcelle BC 615 jouxtant la parcelle BC 147)
  - ✓ Madame et Monsieur Gouyec : 285 m2 chemin rural à Kermeurzac'h (tronçon de chemin jouxtant la parcelle BL 109)
  - ✓ Madame Gaëlle Tréguier : 35 m2 pour le chemin rural à Kermeurzac'h (tronçon de chemin jouxtant la parcelle BL 108)

### **N° 26-2022 : NOMS DES RUES**

Gwenaël HERROUET expose que, en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT, qui précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics, rues, revient à l'assemblée délibérante. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les dénominations suivantes des deux rues :

Localisation	Figuline	Début	Fin	Longueur (m)	Proposition
PONT AR LAER	RD24RPaL	Rue Pont ar laër RD24RpaL, PK : 0,503	Rue de Louisburgh Limite « Les Hauts de Prat Bern » RLsbg	390	Rue de Louisburgh
					Straed Louisburgh
KERDOUSSAL	Racac	Rue des Acacias (102m) Racac, PK : 0,102	Rue des Hauts de Prad Bern RHPB	507	Rue des Hauts de Prad Bern
					Straed Laez Prad Bern

Après avis favorable de la commission Infrastructures,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dénominations des rues comme suit :

Localisation	Figuline	Début	Fin	Longueur (m)	Proposition
PONT AR LAER	RD24RPaL	Rue Pont ar laër RD24RpaL, PK : 0,503	Rue de Louisburgh Limite « Les Hauts de Prat Bern » RLsbg	390	Rue de Louisburgh
					Straed Louisburgh
KERDOUSSAL	Racac	Rue des Acacias (102m) Racac, PK : 0,102	Rue des Hauts de Prad Bern RHPB	507	Rue des Hauts de Prad Bern
					Straed Laez Prad Bern

## **N° 27-2022 – EMPLOI : RECRUTEMENT SAISONNIERS ET NON PERMANENTS**

Madame la Maire expose qu'en application de l'article 3 de la loi 84-53, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier.

Pour la commune de Moëlan, il est nécessaire :

- Durant la période estivale (13 juin – 15 septembre), de renforcer les effectifs aux services techniques pour l'entretien des plages, les manifestations, les ports, l'espace jeunes, la bibliothèque et au service citoyenneté (visites culturelles) ;
- De renforcer les effectifs du 1<sup>er</sup> mars au 31 août aux services techniques pour l'entretien des sentiers et le désherbage ;
- De renforcer les effectifs du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet aux services techniques pour les espaces verts.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels pour 2022 :

- Au maximum 12 agents de catégorie C à temps complet sur les périodes et grades suivants

	Adjoint technique	Adjoint patrimoine	Adjoint animation
Période du 13 juin au 15 septembre	3	1	4
Période du 1 <sup>er</sup> mars au 31 août	3		
Période du 1 <sup>er</sup> mai au 31 juillet	1		

Pour exercer les fonctions indiquées précédemment.

Les niveaux de recrutements et de rémunérations seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la Maire à recruter 12 agents contractuels et non permanents au maximum comme présenté ci-avant, pour les besoins saisonniers et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

## **N° 28-2022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame la Maire explique qu'une modification du tableau des effectifs est proposée au vote du conseil municipal.

Les modifications sont les suivantes :

- Comme indiqué dans la délibération 28-2021, suite à la fin de détachement du directeur des services techniques en date du 19 avril 2022 et son intégration dans la fonction publique hospitalière, ce poste de directeur des services techniques à temps complet (grade mini : ingénieur, grade maxi : ingénieur principal, grade actuel : ingénieur principal) est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

- Dans le cadre du recrutement du nouveau DGS, l'emploi est également ouvert au grade mini d'ingénieur et au grade maxi d'ingénieur principal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, en plus du grade d'attaché.

- Création pour un mois du 1<sup>er</sup> août au 31 août d'un emploi de Directeur des Services à la Population à temps complet au grade d'attaché suite au départ à la retraite de la directrice des services à la population (en congés sur cette période) au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le conseil est amené à se prononcer sur ces points.

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- De supprimer comme indiqué dans la délibération 28-2021, suite à la fin de détachement du directeur des services techniques en date du 19 avril 2022 et son intégration dans la fonction publique hospitalière, ce poste de directeur des services techniques à temps complet (grade mini : ingénieur, grade maxi : ingénieur principal, grade actuel : ingénieur principal) est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

- D'ouvrir, dans le cadre du recrutement du nouveau DGS, l'emploi au grade mini d'ingénieur et au grade maxi d'ingénieur principal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, en plus du grade d'attaché.

- De créer pour un mois du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2022 un emploi de Directeur des Services à la Population à temps complet au grade d'attaché suite au départ à la retraite de la directrice des services à la population (en congés sur cette période) au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## **N° 29-2022 – NOMBRE DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX AU CST (COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL) :**

Madame la Maire expose que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le décret CST n° 2021-571 du 10 mai 2021 et l'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 fixent le cadre réglementaire.

Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en fin d'année 2022. Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Conformément au décret CST n° 2021-571 et notamment les articles 4 et 5, le conseil municipal est amené à fixer le nombre des représentants des organisations syndicales et de décider de la création ou non d'une formation spécialisée en SST (Santé Sécurité Travail) dans le cadre du Comité Social Territorial.

La création, au sein du CST, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est obligatoire :

- A partir d'un seuil d'effectifs fixé à 200 agents
- Et dans les services départementaux d'incendie et de secours, sans conditions d'effectifs.

En-deçà du seuil d'effectifs fixé à 200 agents, la création de cette formation spécialisée devra être justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers.

Pour notre collectivité, la loi fixe le nombre de représentants titulaires du personnel compris entre 3 et 5 membres. Le nombre des membres suppléants est identique à celui des titulaires.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Conserver les effectifs actuels de titulaires et de suppléants en CT et CHSCT, à savoir 4 membres pour le CST
- Conserver la parité du nombre des membres du collège représentants du personnel et de la collectivité (4 membres)
- Ne pas créer une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail, celle-ci étant facultative pour les communes de moins de 200 agents.

Nathalie GUYONNET précise que cette fusion n'est pas anodine pour les agents publics car cela entraîne la disparition des commissions paritaires et la possibilité de pouvoir être représenté en justice. Elle concède que cette réforme n'est pas du ressort de la Ville.

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Conserver les effectifs actuels de titulaires et de suppléants en CT et CHSCT, à savoir 4 membres pour le CST
- Conserver la parité du nombre des membres du collège représentants du personnel et de la collectivité (4 membres)
- Ne pas créer une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail, celle-ci étant facultative pour les communes de moins de 200 agents.

### **N° 30-2022 – RÉPARTITION DU SOLDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SYNDICAT DU PORT DU BÉLON**

Jean RAISON explique que dans le cadre de la dissolution du syndicat du port du Belon, un accord préalable avait été conclu avec la commune de Riec-sur-Bélon concernant la répartition du solde du résultat du compte administratif 2021 du syndicat. Il prévoyait une répartition totale pour la commune de Moëlan-sur-Mer.

Conformément à l'article L5211-25-1 du CGCT, les conditions de liquidation du syndicat du port du Bélon doivent faire l'objet d'un accord et de délibérations concordantes des 2 conseils municipaux de Moëlan-sur-Mer et Riec-sur-Bélon.

Le compte administratif 2021 du syndicat du port du Bélon fait apparaître un solde d'exécution de 111 910.49 € en section d'exploitation et de 263 862.23 € en section d'investissement, soit un total de 375 772.72 €.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'affectation complète du résultat du compte administratif 2021 du syndicat du port du Bélon sur le budget communal de Moëlan-sur-Mer 2022 port du Bélon.

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'affectation complète du résultat du compte administratif 2021 du syndicat du port du Bélon sur le budget communal de Moëlan-sur-Mer 2022 port du Bélon à hauteur de 111 910.49 € en section d'exploitation et de 263 862.23 € en section d'investissement.

### **Quimperlé Communauté**

#### **N° 31-2022 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**

Gwenaël HERROUET indique que Quimperlé Communauté est compétente pour la gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Suite aux concertations avec les communes et le rapport de la CLECT, une convention de délégation pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines entre les communes et Quimperlé Communauté est soumise au vote des conseils municipaux. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

La convention fixe le cadre des prestations et les responsabilités des signataires, la rémunération forfaitaire annuelle s'établit à 3 264 € en faveur de notre commune.

Philippe GUYVARCH aurait souhaité que l'article 5 de la convention prévoit un indice de revalorisation annuelle pour tenir compte de l'inflation et estime que ce projet de convention n'est pas mature.

Franck CHANVRIL déclare que s'applique le principe des transferts de compétence. Il est nécessaire d'avoir un recul pour effectuer un bilan plus concret sur cette nouvelle compétence prise par Quimperlé Communauté.

Pour Patrick DEFOSSEZ, l'évolution de la masse salariale n'est pas prise en compte.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'autorisation à Madame la Maire à signer la convention.

Après avis favorable de la commission Infrastructures,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 5 voix contre (Philippe GUYVARCH, Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN), 1 abstention (Nathalie GUYENNET) et 23 voix pour d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de délégation pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines avec Quimperlé Communauté. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2026 (convention annexée à la délibération).

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE QUIMPERLE COMMUNAUTE 2021**

Madame la Maire présente le rapport d'activité de Quimperlé Communauté 2021.

En effet, conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, il est prévu la communication du rapport d'activité de développement durable et rapport sur l'égalité femmes-hommes 2021 de Quimperlé Communauté aux élus du conseil municipal de Moëlan-sur-Mer.

Patrick DEFOSSEZ regrette le peu de pistes cyclables sur le territoire de Moëlan.

Gwenaël HERROUET informe que les travaux pour la piste cyclable du bourg jusqu'à Kerfany débiteront la semaine prochaine. Normalement, ceux de la voie verte entre Riec et Moëlan devraient commencer en septembre 2022. Le Département prend en charge la majeure partie des dépenses sauf celles afférentes à la mise en sécurité et l'entretien.

Patrick DEFOSSEZ fait remarquer qu'il faudrait aider les cultures maraichères, à développer leur distribution car il a constaté que de nombreux légumes de l'association Opti'mis étaient perdus car non récoltés.

Franck CHANVRIL précise que les encadrants de cette association, qui accueille des personnes en parcours d'insertion, sont des professionnels formés.

Madame la Maire ajoute que l'association fournit les écoles de Moëlan, Scaër et les biocoop. Elle permet également aux riverains le glanage.

Madame la Maire développe les rubriques se rapportant à :

- Egalité Femmes-Hommes
- Les temps forts de 2021
- L'environnement

Isabelle MOIGN précise qu'elle est élue référente auprès de Quimperlé Communauté sur le projet alimentaire de territoire qui concerne la restauration scolaire et le gaspillage. Pour le moment, un diagnostic est en cours. Les techniciens et cuisiniers se rencontrent pour confronter leurs expériences et les enjeux sur le territoire. De nombreux partenaires sont également présents : Intermarché, des agriculteurs bio et traditionnels, GAB29, ... Un travail sur le compostage à la cuisine centrale de Moëlan et QC est également à l'étude.

- L'économie et le tourisme

Christelle FÉNÉON informe qu'avec le concours du nouveau directeur de l'Office du Tourisme de Quimperlé Terre Océane, la Ville s'est inscrite dans le réseau « Sensation Bretagne » afin de pouvoir partager entre les communes du littoral les problématiques ou les spécificités des villes de bord de mer avec un afflux important de visiteurs l'été. Cela permet également d'améliorer certains points et de promouvoir nos sites touristiques.

- L'habitat et l'urbanisme

Madame la Maire explique qu'une aire pour gens de voyage sera construite à Quimperlé. Cela concerne environ 14 familles qui vivent actuellement dans des conditions précaires. De plus, il a été constaté un grand engouement pour OPAH qui permet à des familles de bénéficier d'aides pour l'amélioration de l'habitat.

- Les déchets

En raison du coût de distribution des « sacs jaunes », QC lance une expérience de sacs lavables.

- L'eau et l'assainissement
- L'enfant et la jeunesse
- Les initiatives sociales et la santé
- La culture
- Les sports

- Les transports
- Les Ressources Humaines
- Les finances

Le conseil municipal prend acte du rapport en commission Ressources et conseil municipal.

### **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES DPD (information)**

Franck CHANVRIL indique que le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Dans le cadre de la mutualisation des achats avec Quimperlé Communauté, la société ACTECIL a réalisé un diagnostic et des préconisations au titre du RGPD pour notre commune. Les documents ont été remis début 2022.

Pour favoriser la mise en place du plan d'actions et conformément à la législation, la commune a choisi de désigner ACTECIL comme délégué à la protection des données. Un contrat de prestation de services a été signé pour un an d'un montant de 3 503.03 € H.T.

Philippe GUYVARCH demande s'il serait possible de confier cette mission à un agent de la Ville.

Franck CHANVRIL explique que cette mission est très prenante et qu'un mi-temps, au moins, serait nécessaire. L'externalisation reste la solution la moins coûteuse.

**Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.**

### **Questions diverses du groupe d'opposition « Moëlan, une ambition commune »**

**1) Déploiement 5G : le 30 septembre 2020, en conseil municipal, vous avez adopté un vœu vous positionnant en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G. En attendant les conclusions des études sanitaires et environnementales, vous avez souhaité que la commune soit considérée territoire « hors 5G ». A l'époque, vous craigniez aussi que cette nouvelle technologie ne remette en cause les stratégies locales de déploiement de la fibre optique. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce moratoire n'a pas fait accélérer les choses dans ce domaine et on remarque que la commune du territoire la plus avancée dans le déploiement de la fibre est celle où les opérateurs TELECOM ont installé le plus d'antennes 5G. Deux ans plus tard, quelle est votre position sur le sujet ?**

La 5G et la fibre sont 2 entités différentes : c'est comme le gaz et l'électricité.

Pour la 5G, notre position n'a pas évolué depuis notre vœu. Nous n'avons pas la main. Les décisions qui s'imposeront seront dans le giron de l'état.

En ce qui concerne la fibre, les premières autorisations ont été signées et le début des travaux commencera à l'automne. Nous ferons une information envers les riverains pour qu'ils sachent s'ils sont concernés.

**2) Parking des plages : durant les vacances scolaires de Pâques, la météo a été très agréable sur la région et les visiteurs nombreux sur notre commune. Lors des plus belles journées, les parkings des deux plages familiales de la commune étaient pleins. A Trénez, les voitures étaient garées sur le côté de la route alors qu'une bande jaune continue interdit le stationnement. Tout cela laisse augurer une situation très complexe et compliquée cet été, comme l'an dernier d'ailleurs, avec parfois une difficulté à intervenir pour les secours. Une commune touristique doit offrir des solutions de stationnement à proximité des sites prisés. Avez-vous un plan d'action pour résoudre cette difficulté ?**

Madame la Maire indique que le problème existe depuis de nombreuses années. On ne peut pas agrandir le parking. Une réflexion est en cours avec les services techniques.

Nous sommes à la recherche d'un terrain à louer pour la période estivale. J'en profite pour relancer la demande, déjà passée dans le bulletin municipal. Nous n'avons pas la maîtrise sur les terrains privés.

**3) Les déchets : la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée par la communauté de communes et un arrêté de 2017 du président de Quimperlé Communauté en fixe le règlement. Pour plusieurs points de regroupement de la commune, notamment ceux situés sur les bords des routes à fort passage, la fréquence de collecte et de lavage des conteneurs n'est pas adaptée. Les bacs débordent très régulièrement, les sacs sont déposés par terre, l'odeur devient vite insupportable surtout l'été et les insectes et rongeurs sont en nombre. Cette fréquence de collecte et de lavage peut-elle être revue pour certains points de regroupement afin d'être mieux adaptée au besoin de salubrité ?**

Nous ferons part de vos remarques à la commission des déchets de Quimperlé Communauté.

Le nettoyage des bacs est réalisé par une entreprise privée qui intervient 2 fois par an. Le coût est élevé.

Il serait nécessaire de faire un point sur les différents sites des bacs avec Quimperlé Communauté.

Quimperlé Communauté travaille sur l'organisation d'une nouvelle collecte.

Une expérimentation va se faire cet été dans tous les campings ainsi que dans la ville de Scaër pour se passer de sacs jaunes (coût pour Quimperlé Communauté : 100 000 euros).

Afin de respecter la propreté des points de collecte, nous en profitons pour lancer un appel au civisme.

**4) Entrées du bourg : l'entretien des espaces verts ainsi que le nettoyage et la propreté de la voirie de la commune sont des sujets qui méritent d'être évoqués. Aujourd'hui, pour nous, la situation n'est pas satisfaisante et l'image de notre commune en général, et en particulier aux entrées de bourg, n'est pas belle. Est-ce un problème de moyens humains et/ou matériels, d'organisation ou de priorisation des tâches ?**

**Moyens humains : les effectifs des services techniques consacrés à ces deux missions sont de 3,5 ETPT, renforcés par 3 agents contractuels du 1<sup>er</sup> mars au 31 août + un agent contractuel du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet.**

**Moyens matériels : camions, tracteurs, engins, balayeuses... ils semblent répondre au besoin.**

**Par ailleurs, des contrats sont passés avec des entreprises privées pour réaliser certains travaux, les services techniques n'ayant pas le temps de les faire.**

**Quelle est votre appréciation de la situation sur ce point ?**

Comme d'habitude vous voyez le verre à moitié vide.

Nous, nous le voyons à moitié plein et préférons saluer le travail des agents pour la qualité du fleurissement et la grande majorité de nos espaces verts plutôt que de stigmatiser les imperfections. Tous les massifs seront refaits dans le bourg de Kergroës : c'est en cours.

Pour les moyens humains, j'ai répondu sur le point 5

Concernant les moyens matériels, nous avons remplacé le camion benne l'année dernière, la balayeuse est changée cette année et pour le tracto pelle, ce sera l'année prochaine.

Concernant les contrats avec les entreprises privées, le contrat avec l'entreprise « au fil des 4 saisons » n'a pas été reconduit.

Nous travaillons maintenant avec « les ateliers du paysage ». Cette entreprise adaptée compte 80 % de salariés en situation de handicap formés en permanence aux évolutions du métier de paysagiste et à la sécurité.



La séance est levée à 20 h 20.

**Le secrétaire de séance,  
Dominique MALCOSTE**

**La Maire,  
Marie-Louise GRISEL**

**Les membres du conseil municipal présents ou représentés,**